

Appel à Manifestation d'Intérêt 2023

Trame Noire

Animations et sciences participatives



crédit photo : Benoit Duhamel

Sommaire

1. Le projet de Trame Noire	3
1.1. Le contexte	3
1.2. Les objectifs pour le grand public	3
1.3. Le territoire concerné	4
2. Les animations Trame Noire de 2023	5
2.1. Objectifs attendus	5
2.2. Cahier des charges	5
2.3. Critères de sélection	8
2.4. Informations pratiques et financières	8
3. Programme de sciences participatives	10
3.1. Objectifs attendus	10
3.2. Cahier des charges	10
3.3. Critères de sélection	11
3.4. Informations pratiques et financières	11
4. Les porteurs de projet	12
4.1. Qui peut présenter un projet ?	12
4.2. Les attentes du Parc vis-à-vis des porteurs de projet	13
5. L'accompagnement du Parc aux porteurs des projets	14
5.1. Communication et commercialisation	15
6. Dépôts et sélection des Projets	15
Calendrier de l'appel à projet	16
Annexe 1 : Principes de sécurité des animations	17
1.1 Principes généraux à toutes les animations	17
1.2 Animations en plein air ne nécessitant pas d'aménagement	17
1.3 Rappel des règles de base de l'animation en plein air	17
1.4 Autres animations en plein air	18
1.5 Animations en salle	18

<i>Pendant l'animation</i>	19
<i>1.6 Expositions</i>	19
Annexe 2 : Pièces de candidature à envoyer	20
<i>2.1. Fiche de candidature "Animations Trame Noire 2023"</i>	20
<i>2.2. Fiche de candidature "Sciences participatives Biodiversité nocturne 2023"</i>	21
<i>2.3 Contacts pour vous aider à répondre à l'AMI</i>	22

1. Le projet de Trame Noire

1.1. Le contexte

Le Parc naturel régional de Brière abrite un patrimoine naturel riche et diversifié, reconnu au niveau national et international. De plus, les "Atlas de la Biodiversité Communale", portés depuis 2019 sur le territoire, ont permis renforcer la connaissance des enjeux de conservation notamment pour certains groupes d'espèces nocturnes.

En complément des travaux menés autour de la Trame Verte et Bleue, le Parc de Brière s'engage à piloter dès 2023, un projet de trame noire, visant à préserver et recréer un réseau écologique propice à la vie nocturne. En plus d'améliorer la connaissance autour de la biodiversité nocturne sur les communes concernées, ce projet a pour objectif de sensibiliser les habitants aux enjeux de pollution lumineuse et les faire participer activement à l'amélioration des connaissances naturalistes.

Les dossiers déposés pour cet AMI concerneront :

- *Une ou des propositions d'animations ou rendez-vous nature en 2023,*
- *L'animation d'un programme de sciences participatives sur la biodiversité nocturne en 2023.*

1.2. Les objectifs pour le grand public

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a vocation à identifier, faciliter et rendre lisible l'ensemble des animations concernant l'environnement nocturne du territoire, qu'elles soient initiées tant par le syndicat mixte du Parc ou par les partenaires locaux.

Le programme d'animations 2023 devra répondre aux objectifs suivants :

- *La répartition de rendez-vous de façon homogène sur l'ensemble des communes concernées par l'AMI,*
- *Des rendez-vous répondant aux attentes d'un public diversifié, incluant certaines adaptations pour les personnes en situation de handicap,*

- *La découverte des enjeux de pollution lumineuse,*
- *La découverte d'une diversité de groupes taxonomiques nocturnes,*
- *La découverte du ciel étoilé,*
- *Une originalité de sensibilisation, avec des types de rendez-vous variés.*

L'AMI a également vocation à construire des programmes de sciences participatives autour de la biodiversité nocturne.

Le ou les programme(s) de sciences participatives 2023 devra(ont) répondre aux objectifs suivants :

- *Lancer des dynamiques locales de recherche d'espèces nocturnes cibles en fonction des saisons,*
- *Former des habitants à la reconnaissance d'espèces nocturnes emblématiques du territoire,*
- *Créer une communauté d'observateurs bénévoles favorisant les échanges entre eux et se réunissant régulièrement,*
- *Tenir informés les observateurs bénévoles des avancées et découvertes sur leurs communes,*
- *Favoriser l'utilisation d'outils numériques, et valider les données transmises qui intégreront l'Observatoire de la biodiversité.*

1.3. Le territoire concerné

L'AMI concerne toutes les communes du Parc naturel régional ainsi que sa la ville Porte : Pornichet, Assérac, Guérande, Herbignac, La-Chapelle-des-Marais, Missillac, Saint-André-des-Eaux, Saint-Joachim, Saint-Lyphard, Saint-Molf, Saint-Nazaire, Sainte-Reine-de-Bretagne, Mesquer-Quimiac, La Baule-Escoublac, Donges, Besné, Prinquiau, Trignac, Montoir-de-Bretagne, Saint-Malo-de-Guersac, Crossac et Pontchâteau.

Le Syndicat mixte du Parc peut faciliter le développement des projets, notamment en faisant le lien auprès des élus et des médiathèques du territoire.

2. Les animations Trame Noire de 2023

2.1. Objectifs attendus

Les porteurs de projet sont invités à présenter leurs projets d'animations se déroulant au cours de l'année 2023, à partir de février.

Le Syndicat mixte du Parc se garde la possibilité, en cas de budget disponible, de solliciter chaque porteur de projet pour inciter à proposer des rendez-vous complémentaires.

Les animations visent à favoriser la découverte de l'environnement nocturne du territoire, faciliter le débat public autour de ce dernier, informer des dernières découvertes scientifiques et naturalistes, valoriser les espaces naturels nocturnes locaux et encourager les acteurs locaux à se mobiliser pour préserver la vie nocturne.

2.2. Cahier des charges

- *La diversité d'approche des animations proposées et leur originalité constituent des critères déterminant dans les animations retenues. La liste suivante (non exhaustive) répertorie certains **types d'animations** pouvant être proposées :*
- *des ateliers pratiques de construction pour favoriser la biodiversité nocturne chez soi,*
 - *des visites de sites naturels nocturnes emblématiques du territoire,*
 - *des conférences, ciné-débats, cafés-débats sur des thématiques biodiversité nocturne d'actualité,*
 - *des randonnées nature (balades commentées, randonnées nocturnes, randonnées contées, ...),*
 - *des visites d'expositions naturalistes artistiques (peintures, photos),*
 - *des sorties nocturnes thématiques (biodiversité nocturne, astronomie...),*
 - *des stages/formations naturalistes à la journée ou sur plusieurs sessions, avec ou sans hébergement,*

- Une attention particulière sera portée aux rendez-vous à caractère évènementiel et coopératif avec des acteurs locaux.
- L'adaptabilité des animations sur les **différentes communes** concernées, ou la bonne répartition communale des propositions est primordiale afin de construire un programme d'animations équitable entre les communes engagées. Une **répartition dans le temps et en fonction des saisons** est également demandée (numéro de semaine).
- Pour certaines communes, **certain thèmes sur la biodiversité nocturne sont déjà identifiés**. Ces thèmes résultent de réunions de travail menées avec les services et élus des communes engagées dans un ABC. Les candidats sont alors invités à **formuler des suggestions à partir des thèmes proposés**. D'autres thématiques (astronomie, santé/pollution lumineuse...) peuvent aussi être formulées sur ces mêmes communes.
Sur les communes pour lesquelles aucun thème n'est identifié, le candidat est invité à proposer les thèmes qui lui semblent les plus opportuns.
- Une attention particulière sera portée sur la complémentarité des publics touchés (personnes à mobilité réduite, public familial, professionnels)
- Des animations peuvent être proposées dans le cadre de manifestations ponctuelles : Le jour de la Nuit (14 octobre 2023), La nuit internationale de la chauve-souris (24 août 2023), La nuit de la chouette (4 mars 2023), Journée mondiale des oiseaux migrateurs (8 octobre 2023), Nuit des étoiles...

TABLEAU DES THÈMES

Communes concernées	Thèmes à traiter
Sainte-Reine-de-Bretagne et/ou	Randonnée nocturne Sortie nocturne oiseaux de nuit Patrimoine bâti et chauves-souris

Herbignac	<i>Balade détente au son de la nature Immersion nature avec bivouac</i>
La Chapelle-des-Marais	<i>Nuit de la chouette</i>
Saint-André-des-Eaux <i>et/ou</i> Saint-Lyphard	<i>Sortie nocturne (chauves-souris, papillons de nuit) Sortie nocturne hérissons Les invisibles de la biodiversité (animaux nocturnes) Les mares et amphibiens</i>
Saint-Joachim	<i>Découverte des espèces "invisibles" (nocturnes) Contes et légendes sur la faune et la flore</i>
Saint-Nazaire	<i>Découverte des chants d'oiseaux nocturnes Animation mares et étangs</i>
Pornichet	<i>Balades nocturnes contées</i>
Saint-Molf	<i>La biodiversité des mares À la recherche du hérisson et trame noire</i>
Mesquer	<i>Sortie nocturne chauves-souris A la recherche du hérisson Trame noire</i>
Guérande	<i>Animation ou atelier faune urbaine nocturne</i>

2.3. Critères de sélection

Les critères de sélection des animations, permettant de définir les meilleures propositions, sont les suivants :

Critères	Part dans la note
Originalité (thème et/ou type d'intervention peu ou pas abordés parmi toutes les propositions d'animations)	35 %
Pertinence de l'animation (adaptée au territoire défini, thème d'actualité, attractivité)	35 %
Répartition géographique (au regard des autres propositions)	20 %
Diversité des publics touchés (personnes à mobilité réduite, public familial, professionnels...)	10 %

2.4. Informations pratiques et financières

Les animations proposées seront financées intégralement par le Syndicat mixte du Parc, et fixées à **300 € l'animation** d'une demi-journée (préparation et déplacement inclus).

Des frais complémentaires pourront être pris en charge sur facture selon les animations (fournitures de construction, fournitures de dessin, hébergement, intervenant extérieur...).

Le montant de chaque animation doit être estimé, ainsi qu'une proposition financière globale pour l'ensemble des animations proposées.

Ne peuvent pas être proposés :

- des animations à caractère strictement sportif, touristique ou commercial ;
- des animations culturelles ou artistiques, sans aucun lien avec le Parc naturel régional ;
- des conférences, débats, expositions qui présentent un caractère militant, politique ou religieux.

Les réservations aux sorties seront prises par le Syndicat mixte du Parc. La liste des participants sera transmise à l'animateur quelques jours avant le rendez-vous.

*Une convention sera établie avec chaque prestataire retenu et **devra être signée** entre les deux parties, **avant la première animation**. Elle précisera tous les aspects pratiques et financiers. Elle prendra en compte, notamment, la nécessité de bon déroulement des animations, avec les reports à envisager, le plus possible, en cas d'annulation.*

3. Programme de sciences participatives

3.1. Objectifs attendus

Inventorier une ou plusieurs espèces nocturne(s) du territoire à l'aide d'une communauté d'habitants. Il s'agit de mobiliser des observateurs autour du programme, de créer une dynamique d'échanges au sein de la communauté d'observateurs, de les former à la reconnaissance des espèces et de les faire contribuer à l'amélioration des connaissances.

Les propositions d'animation d'un des programmes de sciences participatives pourront se reposer sur le guide national "Guide des bonnes pratiques sur les sciences participatives en biodiversité".

3.2. Cahier des charges

Les critères de sélection porteront sur :

- L'adéquation du programme pour la cible retenue : le grand public,*
- La contribution des données récoltées à l'Observatoire de la Biodiversité, et donc leur validité et fiabilité,*
- L'utilisation d'outils numériques et/ou papiers déjà existants pouvant être mis à contribution du programme,*
- Axer le programme sur la simplicité et la progressivité au cours du temps, afin de former en continu les participants volontaires et leur permettre d'accumuler des connaissances à leur niveau,*
- Maintenir le contact et l'intérêt des participants en valorisant leur engagement et au travers une veille permettant de relancer régulièrement leur intérêt au programme,*
- Prévoir des temps de rencontre afin de créer une dynamique de groupe, et de favoriser la constitution d'une "communauté" d'observateurs,*
- Lancer ponctuellement des "défis" ou des "événements clés" pour maintenir une dynamique auprès des participants.*

3.3. Critères de sélection

Les critères de sélection permettant de définir les meilleures propositions sont donc les suivants :

Critères	Part dans la note
<i>Pertinence du programme (adapté au territoire défini, attractivité)</i>	40%
<i>Originalité (approche innovante)</i>	25%
<i>Répartition géographique (animation du programme bien répartie sur les 22 communes)</i>	25%
<i>Attractivité auprès des participants (outils adaptés et attractifs)</i>	10%

Des outils de communication, valorisation ou sensibilisation complémentaires peuvent être proposés et pourront potentiellement être pris en charge par le Parc (conception et impression).

3.4. Informations pratiques et financières

Le détail des actions prévues dans l'animation du programme sera précisé afin de justifier le plan de financement qui accompagnera la proposition.

Le coût des animations sera à hauteur de 300 € l'animation d'une demi-journée (préparation et déplacement inclus).

Les autres frais devront être justifiés avec le temps passé pour chacune des actions. Le Syndicat mixte du Parc assurera, en complément, tous les frais d'impression et de conception graphique de documents nécessaires à la bonne animation des programmes.

Les médiathèques du territoire se verront attribuer des "Points relais" pouvant accueillir de la documentation ou des outils pratiques. Elles peuvent constituer le lieu de rencontre ou d'échange (direct ou indirect) privilégié entre les participants aux programmes et le porteur du projet.

Une convention sera établie avec chaque prestataire retenu. Elle précisera tous les aspects pratiques et financiers.

4. Les porteurs de projet

4.1. Qui peut présenter un projet ?

Toutes personnes physiques ou morales qui se reconnaissent dans les valeurs du Parc naturel régional de Brière et qui souhaitent partager leurs connaissances, savoir-faire avec les habitants et visiteurs.

Pour tous les types d'animations ou proposition d'animation de sciences participatives, le porteur de projet doit :

- être compétent sur la thématique proposée, soit professionnellement, soit de notoriété*
- être en capacité d'apporter les conditions de sécurité requise liées à son animation*
- être assuré en responsabilité civile*
- en cas de prestation payante, se conformer à la réglementation fiscale en vigueur.*

Une structure candidate peut proposer à la fois des animations Trame Noire 2023, et l'animation d'un programme de sciences participatives.

Le choix des animations retenues et l'attribution de l'animation des programmes de sciences participatives passeront par un jury composé de techniciens et d'élus du Parc. Ce jury se basera sur les critères de sélection, définis en 2.3 et 3.3 du présent document, pour retenir les candidatures.

4.2. Les attentes du Parc vis-à-vis des porteurs de projet

• Encadrement des animations

Les animations sont menées sous la responsabilité exclusive du porteur de projet. Ce dernier s'engage à respecter les principes de sécurité des animations précisés dans l'annexe 1.

• Démarche qualité

L'animation proposée s'inscrit dans le cadre d'une programmation du Parc naturel régional de Brière, avec son soutien et l'utilisation de son image.

Afin de garantir le bon déroulement des animations et la qualité de leur contenu, une démarche qualité est mise en œuvre :

- Le porteur de projet s'engage à présenter le Parc et ses missions,
- Le porteur de projet doit rappeler aux participants qu'ils sont invités à la fin de l'animation à **donner leur avis** par mail ou directement sur le site internet du Parc,
- Le porteur de projet s'engage à participer au **bilan organisé par le Parc naturel régional de Brière** ou à transmettre un bilan dès l'animation terminée (de fréquentation et budgétaire),
- Le porteur de projet s'engage, en début d'animation, à présenter le Parc naturel régional de Brière et la démarche de Trame Noire qu'il anime,

Des personnes « témoins » peuvent être sollicitées par le Parc naturel régional pour participer à des animations.

• Mise à disposition des lieux

Le Syndicat mixte du Parc proposera, avec l'aide de partenaires, la mise à disposition de salles (à titre gracieux) nécessaires aux animations proposées sur son territoire.

- Une mise à disposition gratuite des locaux du Parc est effectuée sous réserve du dépôt d'une caution, de la réalisation d'un état des lieux, et de la validation des règles d'usage des lieux, matériels et équipements mis à disposition. Les projets proposés devront impérativement respecter les capacités maximales d'accueil des locaux.
- Pour les porteurs de projets sollicitant un logement sur le site de Kerhinet, il sera demandé une participation à hauteur de 15 €/jour pour l'occupation d'un studio (sous réserve de disponibilité). Une caution sera également demandée à hauteur de 50€. Le cas échéant, durant la période de location, l'occupant devra maintenir le bien dans un état de propreté satisfaisant ; à l'issue de la période de location, le Syndicat mixte du Parc se réserve le droit de conserver la caution si le bien n'est pas rendu dans un état satisfaisant.
- Pour les projets de stage ou d'animation utilisant les hébergements (dortoirs), il sera demandé une participation à hauteur de 15 €/nuit par stagiaire participant. Cette participation prenant en compte l'utilisation des dortoirs, de la salle à manger et de la cuisine. Une caution sera également demandée à hauteur de 350 € quelle que soit la durée de l'occupation.

L'ensemble des modalités sera indiqué dans une convention de partenariat.

5. L'accompagnement du Parc aux porteurs des projets

L'acceptation du projet se traduira par la signature d'une convention de partenariat entre le Syndicat mixte du Parc et le candidat. Celle-ci décrira précisément l'initiative retenue ainsi que les conditions de sa réalisation, notamment la mise à disposition éventuelle de locaux.

En complément de sa participation financière, le Parc facilite la bonne réalisation des animations et des programmes de sciences participatives à travers les actions proposées ci-dessous.

5.1. Communication et commercialisation

Le Parc naturel régional s'engage à participer à la promotion des animations retenues dans le cadre d'un programme d'animations mis en ligne sur son site internet, en format papier, relayé sur les réseaux sociaux et auprès de la presse.

Les projets retenus bénéficieront ainsi :

- *du réseau de communication du Syndicat mixte du Parc (presse, newsletter, site internet, ensemble des partenaires du Syndicat mixte...)*
- *de l'accueil téléphonique pour l'information et les réservations.*
- *des réseaux communaux, en particulier les mairies, médiathèques et leurs sites internet respectifs*

À noter cependant que la communication autour de l'animation du projet ne doit pas seulement être limitée à la seule action du syndicat mixte du Parc, le prestataire doit également s'engager à communiquer auprès de l'ensemble de son réseau.

Dans ce cas, des supports de communication peuvent être mis à disposition des partenaires.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional disposera des droits d'utilisation des images pour tous les supports, tant gratuits que payants, qu'il édite ou coédite.

6. Dépôts et sélection des Projets

Les projets seront impérativement présentés conformément aux principes de sécurité proposés en annexe 1.

Les critères de sélection sont détaillés dans la partie "2.3 Critères de sélection" pour les animations et "3.3 Critères de sélection" pour les programmes de sciences participatives du présent document.

*L'annexe 2 détaille les modalités de candidature : **modèles de fiches à remplir + envoi des pièces.***

Un jury composé d'élus et de techniciens se réunira début février pour sélectionner les propositions des candidats.

Calendrier de l'appel à projet

Les candidatures pourront être reçues selon le calendrier suivant :

<i>Date limite de réception</i>	<i>Animations se déroulant</i>
<i>dépôt possible jusqu'au 1er février 2023</i> <i>inclus</i>	<i>de février à décembre 2023</i>

Envoi

Candidatures à envoyer de préférence en ligne, le cas échéant un accusé de réception vous sera envoyé.

a.carret@parc-naturel-briere.fr

ou par voie postale (les candidats devront anticiper leur envoi pour respecter l'échéance indiquée dans le présent document)

M. le Président du Parc naturel régional de Brière

Appel à manifestation d'intérêt "Atlas de la biodiversité communale"

214 rue du Chef de l'île – Île de Fédrun

44720 SAINT JOACHIM

Annexe 1 : Principes de sécurité des animations

1.1 Principes généraux à toutes les animations

- > Au plus tard la veille de l'animation, l'animateur annule la sortie en cas de :
 - conditions météorologiques exceptionnelles empêchant la tenue de l'animation,
 - raison personnelle majeure de la part de l'intervenant,

Prévenir impérativement les personnes inscrites de l'annulation de l'animation ainsi que votre agent contact du Parc.

- > S'il s'agit d'une animation destinée aux enfants, préciser dans le descriptif la tranche d'âge concernée et qu'elle ne peut avoir lieu sans la présence d'un adulte accompagnateur.

1.2 Animations en plein air ne nécessitant pas d'aménagement

A minima une formation professionnelle aux premiers secours doit avoir été suivie par l'intervenant.

L'animateur prendra toutes ses dispositions pour **garantir la sécurité des participants durant l'animation nocturne** (par exemple : gilets réfléchissants, lampes frontales, etc.).

1.3 Rappel des règles de base de l'animation en plein air

L'organisateur du rendez-vous, c'est-à-dire celui ou celle qui va préparer, guider ou co-accompagner la sortie s'engage à :

- Repérer impérativement l'itinéraire à une date proche de l'animation, y compris sur un chemin balisé.
- Demander les autorisations de passage si nécessaire.
- Au départ, vérifier discrètement l'équipement adéquat des participants, chaussures adaptées, chapeau, eau, et leurs capacités physiques (enfants trop jeunes ou personnes très âgées par exemple) quitte à refuser une personne si vous jugez que son équipement ou ses capacités physiques ne lui permettent pas de participer en toute sérénité à l'animation.

- *Prévoir un téléphone portable (chargé !)*
- *Le n° de portable utilisé doit être connu de la Maison du Parc.*
- *Toujours attendre les retardataires lors des bifurcations ou croisements d'itinéraires.*
- *Si l'animation prévue doit finir à la nuit tombante, porter des vêtements clairs.*
- *Garder à l'esprit les règles élémentaires de sécurité car votre responsabilité peut être reconnue si la preuve est faite :*
 - *d'un défaut d'organisation*
 - *d'une faute de surveillance*
 - *d'une erreur d'appréciation d'un risque encouru (attention à la difficulté de l'activité, à l'âge des participants)*
 - *d'une absence de conseils*
- *Tout animateur doit avoir à sa disposition les coordonnées actualisées des services de secours (pompiers, gendarmerie, centre anti-poison, SAMU...)*
- *Pensez à vous équiper d'une petite trousse de premier secours à garder dans le sac à dos.*

1.4 Autres animations en plein air

- *Dans le cadre d'une démonstration en plein air sans aménagement particulier mais nécessitant un outillage à risque, toutes les précautions de sécurité du public, notamment en matière de distance, sont mises en pratique.*

1.5 Animations en salle

Préparation

- *Avant l'animation, organiser la pièce.*
- *Vous assurer du bon fonctionnement des équipements à utiliser (branchements, aération, chauffage éventuel, repérer les issues de secours le cas échéant).*
- *Vous assurer du bon fonctionnement du matériel utilisé lors des conférences : vidéo projecteur, écran, ordinateur portable...*
- *Tout matériel utilisé lors des animations doit être en parfait état de fonctionnement.*
- *En aucun cas il ne faut faire manipuler au public des outils dangereux.*
- *Les fournitures nécessaires à chaque participant doivent être suffisantes.*
- *La jauge de la salle (nombre de places) doit impérativement être connue. Elle comprend l'effectif du public admis augmenté du personnel d'animation ou*

d'encadrement.

- *Respecter les normes maxima d'effectifs qui sont les suivantes :*
 - *bancs non numérotés : 1 personne par 50 cm linéaire.*
 - *spectacles où les gens restent debout : 3 personnes au m²*
- *L'animateur est couvert par son assurance responsabilité civile.*

Pendant l'animation

- *Annoncer l'objectif et le déroulement de l'atelier / la conférence / en introduction. Présenter le ou les intervenants.*
- *Prévoir une ou plusieurs pauses.*
- *Communiquer de façon claire, être à l'écoute des participants.*
- *Pendant une animation recevant un public nombreux (spectacle, conférence) une personne qualifiée et reconnue en tant que telle (secouriste par exemple) surveille la salle et veille à ce que les allées nécessaires en cas d'évacuation restent libres.*

1.6 Expositions

- *L'exposant a connaissance des exigences liées aux normes sur la réaction au feu des matériaux et les respecte. (classement normalisé de M0 à M4 de réaction au feu)*

Annexe 2 : Pièces de candidature à envoyer

Le porteur de projet devra **transmettre son dossier de candidature** comportant :

- des photographies illustrant le projet ou les œuvres qui seront présentées au public.
- les pièces administratives qu'il aura en sa possession (Siret, déclaration d'association, justificatif professionnel).
- les fiches de candidature "Animations Trame Noire 2023" ou "Sciences participatives Biodiversité nocturne 2023" en fonction des propositions faites par la structure (une note technique peut accompagner la proposition de sciences participatives)

L'ensemble des éléments contribuera à la présentation du candidat lors du jury. La présence du candidat n'est pas requise lors de ce jury.

À l'issue du jury, chaque candidat est informé de la décision du jury. En cas de réponse positive, le candidat validera avec les services du Parc son inscription définitive au programme d'animations Trame Noire 2023 et animation d'un programme de sciences participatives (validation du calendrier, contenus...).

2.1. Fiche de candidature "Animations Trame Noire 2023"

La fiche de candidature à remplir est annexée au présent document sous le nom "Fiche_animations_Trame Noire_2023.xlsx".

•Intitulé

Préciser les intitulés qui seront utilisés dans le cadre de la communication autour de l'animation concernée. Il doit donc être relativement court et original, tout en étant suffisamment explicite, pour donner envie de s'inscrire.

•Type

Préciser si l'animation prévue est une conférence, une sortie nature, un café-débat, une formation, une randonnée...

•Intervenant(s)

Préciser les **noms** et **qualités** des personnes qui interviendront physiquement lors de l'animation.

•Commune(s)

Préciser la ou les commune(s) où peut se dérouler l'animation. Si pas de commune particulièrement ciblée, laisser vide.

• **Durée**

Préciser la durée de l'animation

• **Calendrier**

Préciser les éléments liés au calendrier de l'animation :

- existence de date ou période impérative indispensable au bon déroulé du projet
- capacité d'adaptation du projet à un calendrier négocié pour assurer une programmation cohérente
- possibilité de réalisation de l'animation plusieurs fois dans l'année

• **Descriptif**

Descriptifs "grand public" des animations, destinés à la réalisation des programmes. Au maximum 350 caractères, espaces compris.

• **Équipements**

Préciser clairement les sites, les bâtiments, les équipements pouvant être mobilisés si besoin est.

• **Financement**

Préciser le coût de l'animation ou du groupe d'animations (coût forfaitaire, matériel complémentaire, réservations...).

2.2. Fiche de candidature "Sciences participatives Biodiversité nocturne 2023"

La fiche de candidature à remplir est annexée au présent document sous le nom "Fiche_sciences_participatives_Biodiversité nocturne_2023.docx".

Une note technique plus détaillée pourra accompagner la fiche.

• **Intitulé**

Préciser l'intitulé ou les propositions d'intitulés du programme de sciences participatives. L'intitulé final sera validé avec les services du Parc si la proposition est retenue. Il doit être relativement court, tout en étant suffisamment explicite, et donner envie de participer.

• **Intervenant(s)**

Préciser le(s) nom(s) et qualités de la ou des personne(s) qui interviendront physiquement dans l'élaboration et l'animation du programme.

• **Descriptif du programme**

Descriptif technique du programme, répertoriant les différentes actions menées, leurs intérêts et leurs objectifs. Il détaillera les outils, les techniques et les approches utilisées pour répondre au cahier des charges en 3.2.

• **Répartition des actions dans le temps**

Préciser le temps passé pour chacune des actions prévues dans l'animation du programme, ainsi qu'un rétro-planning de mise en place, d'animation des actions, et de bilan de la première année.

• **Mobilisation des équipements**

Préciser clairement les sites, les bâtiments, les équipements pouvant être mobilisés si besoin est.

• **Financement**

Préciser le coût d'animation du programme de sciences participatives en fonction des actions menées (coût forfaitaire, déplacements, outils de communication, matériel complémentaire, réservations...).

2.3 Contacts pour vous aider à répondre à l'AMI

Le Parc naturel régional est également là pour vous aider à construire vos projets, notamment pour renforcer leur dimension partenariale.

N'hésitez pas à contacter :

Enora Péron, Chargée d'opérations Atlas de la Biodiversité Communale

e.peron@parc-naturel-briere.fr

Tel : 06 47 62 90 62